



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-006 : SUBVENTION RESISTANCES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 février 2026,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Résistances d'Hier et d'Aujourd'hui sollicite une subvention pour l'organisation d'action de sensibilisation gratuites et ouvertes à tous à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, le 08 mars 2026 à la salle polyvalente en partenariat avec d'autres associations.

La subvention demandée s'élève à 750 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 700 € à l'association Résistances d'Hier et d'Aujourd'hui pour l'organisation de son événement le dimanche 8 mars 2026.

Dépense à inscrire au Budget Général 2026, article 6574.

Suivent les signatures.

